



Vous êtes chaleureusement invités à notre traditionnelle soirée de fin d'année, qui se tiendra une fois de plus à l'école secondaire De Mortagne, transformée pour l'occasion en véritable fiesta mexicaine!

Au programme : ambiance festive, musique entraînante, et surtout... de bons moments entre collègues pour souligner ensemble la fin de l'année scolaire. C'est également à ce moment que nous immortaliserons le départ à la retraite de certains de nos membres.

Sortez vos couleurs vives, votre énergie festive et joignez-vous à nous pour une soirée mémorable! Vous n'avez pas encore acheté votre billet? Dépêchez-vous!

Les billets sont en vente directement sur notre site Web à partir de la page d'accueil.



Lors d'un déménagement, n'oubliez pas de faire votre changement d'adresse auprès du Syndicat, car il ne se fait pas automatiquement même si vous l'avez fait auprès du CSS.

Remplissez le [formulaire](#) sur notre site Internet, ça ne prend qu'une minute!

Listes de priorité d'emploi - Secteur des jeunes

Les listes de priorité d'emploi (A et B) seront affichées au plus tard le 1^{er} juin en soirée sur *Le Carrefour* du CSSMV.

Toute demande de correction ou d'ajout (ex. : reconnaissance d'une capacité ou 2^e qualification dans un champ) doit être adressée par courriel à l'adresse suivante : srh.dossier.enspro@csmv.qc.ca en y incluant le formulaire de demande disponible sur *Le Carrefour*. La demande ainsi que le formulaire doivent être transmis au CSS, au plus tard le 19 juin 2026.

Veuillez noter que les enseignantes et les enseignants à statut précaire des listes de priorité (A et B) seront convoqués par Teams pour faire un choix de tâche pour l'année scolaire 2026-2027 selon l'horaire suivant :

Liste A

Pour les contrats à temps plein (postes réguliers E1 et E2) et

pour les contrats à temps partiel (E3)

Vendredi 3 juillet 2026

Liste B

Pour les contrats à temps partiel (E3)

Lundi 6 juillet 2026

Attention : Vous recevrez un lien Teams pour la séance qui vous concerne.

Les représentants des ressources humaines organisent, cette année, des rencontres d'information, les 9 et 30 juin, afin de clarifier le tout et de vous présenter les nouveautés. Ces rencontres ne servent pas à discuter des postes offerts, qui ne seront pas encore connus, mais bien des particularités des séances d'affectation.

Si vous pensez ne pas être présent à la séance d'affectation, il est important qu'une copie signée de votre procuration soit acheminée au service des ressources humaines, **quelques jours à l'avance**. De plus, il sera de votre responsabilité de transférer le lien TEAMS reçu, à la personne que vous aurez désignée.

Nouveauté! Un *Forms* vous sera transmis par le CSSMV afin que vous puissiez donner différentes informations afin d'accélérer le processus lors des séances. Il est important de le remplir rapidement.

Votre présence est obligatoire aux séances du mois de juillet pour le choix d'affectation pour l'année scolaire 2026-2027, à moins d'avoir rempli le *Forms* transmis par le CSS pour indiquer votre absence. Une absence non motivée entraînera automatiquement une radiation de la liste de priorité d'emploi.

Bonne séance d'affectation!

Caroline Manseau

Rachat de service d'un congé de maternité

À la suite d'un congé de maternité, il est fortement recommandé de procéder au rachat de service pour votre fonds de pension. En effet, durant un congé sans solde (aussi appelé congé parental) qui suit un congé de maternité de 21 semaines, aucune cotisation n'est versée au régime de retraite (RREGOP). Il est donc nécessaire de racheter cette période pour se faire reconnaître les droits à la retraite qui y sont associés.

Le coût du rachat d'un congé « parental » est la moitié du coût du rachat des autres périodes de congé; car contrairement aux autres rachats, vous n'avez pas à racheter la part de l'employeur.

Seuls les jours de travail sont admissibles au rachat, excluant ainsi les périodes de

congé comme les vacances d'été ou la pause des Fêtes.

Démarches à suivre

La demande de rachat doit être effectuée directement auprès de Retraite Québec via leur site Internet : [Le rachat de service avant la retraite \(RREGOP\)](#).

Lors de votre première demande, Retraite Québec créditera automatiquement 90 jours de service pour réduire le coût du rachat. Cette banque de 90 jours est octroyée une seule fois au cours de votre carrière et, depuis 2011, elle est uniquement utilisable pour des rachats liés aux droits parentaux. Si vous voulez conserver cette banque pour un congé « parental » ultérieur, vous devez l'indiquer sur le formulaire de demande.

Suite au verso



Rachat de service d'un congé de maternité (suite)

Avantages de faire rapidement sa demande

Si vous effectuez votre demande dans les six mois suivant votre retour au travail, vous paierez seulement le montant des cotisations que vous auriez payées si vous aviez été au travail.

Si vous dépassez ce délai de six mois, un calcul actuariel qui tient compte de votre âge et de votre salaire au moment de la demande s'appliquera.

Plus on tarde à procéder au rachat, plus le coût augmente.

Le délai de six (6) mois commence le 1^{er} juillet si vous revenez au travail à la première journée pédagogique d'une année scolaire. C'est un délai pour effectuer la demande et non un délai pour ef-

fectuer le paiement. Différentes modalités de paiements sont possibles.

Racheter votre service vient augmenter vos gains assurés pour votre future rente de retraite. De plus, les montants déboursés pour le rachat sont en partie déductibles d'impôt.

Besoin d'aide?

Pour toute question concernant le rachat de maternité, la banque de 90 jours ou les avantages liés au rachat, n'hésitez pas à me contacter au bureau du Syndicat.

Mathieu Rhéaume,
conseiller à la sécurité sociale

Mouvement de personnel et demandes de congés 2026-2027

Transmission de la liste des excédents d'effectifs du CSSMV (5-3.16 C)	14 mai 2026
Transmission de la liste prévisionnelle des besoins et des personnes versées au 1 ^{er} bassin d'affectation du CSSMV (5-3.17.09)	21 mai 2026
Demande de désistement (5-3.17.07 b) (formulaire disponible en ligne sur <i>Le Carrefour</i> du CSSMV)	Date limite : 22 mai 2026
Affectation des enseignants à une école à vocation particulière (5-3.17.10 4)	25 au 27 mai 2026
Transmission de la liste finale des besoins et des personnes versées au 1 ^{er} bassin d'affectation du CSSMV (5-3.17.10)	28 mai 2026
Rencontre d'information pour les excédents d'effectifs	Au besoin, date et heure à confirmer
1^{er} bassin d'affectation du CSSMV du secteur des jeunes (excédents d'effectifs, surplus d'affectation, changement de champ, de discipline ou d'ordre d'enseignement, désistement) (5-3.17.10.2) Tous les champs	3 juin 2026 pour tous les champs du secondaire 4 juin 2026 pour tous les champs du primaire Par Teams
Demande de retour à l'école d'origine (5-3.17.07 c) (formulaire disponible en ligne sur <i>Le Carrefour</i> du CSSMV)	Date limite : 10 juin 2026 à 16 h 30
Demande de mutation volontaire (5-3.17.07 d) E1 et E2 (formulaire disponible en ligne sur <i>Le Carrefour</i> du CSSMV)	Date limite : 10 juin 2026 à 16 h 30
Séance d'affectation Éducation des adultes (11-2.06) (pour les enseignants inscrits sur la liste de rappel)	11 juin 2026 à 16 h
2^e bassin d'affectation du CSSMV (5-3.17.13) Mutations volontaires Séance d'affectation de juin par Teams Séance d'affectation d'août en ligne (sur <i>Le Carrefour</i> du CSSMV)	19 juin 2026 pour tous les champs du secondaire 22 juin 2026 pour tous les champs du primaire Du 5 août au 6 août 2026 (affichage 24 h)
Bassin des E2	25 juin 2026 à 16 h
Séance d'affectation pour les enseignants sur la Liste de priorité A (tous les champs) (5-1.14.11)	3 juillet 2026 Par Teams
Séance d'affectation pour les enseignants sur la Liste de priorité B (tous les champs) (5-1.14.11)	6 juillet 2025 Par Teams
Opération Grand V	7 juillet 2026
1^{er} bassin d'affectation du CSSMV du champ 3120 enseignants réguliers seulement (5-3.17.10.5)	7 août 2026 (heure à confirmer) Par Teams
2^e bassin d'affectation du CSSMV du champ 3120 Mutations volontaires et Listes de priorité A et B	7 août 2026 (heure à confirmer) Par Teams
Séance d'affectation Éducation des adultes spécialité français langue seconde	13 août 2026 (heure à confirmer) Par Teams

